

La réforme électorale

Changer notre façon de choisir la Chambre des communes et le Sénat

Toute modification de la structure du Parlement et du système électoral nécessitera probablement une approbation constitutionnelle, ce qui signifie l'accord de 50 % de la population et de la majorité des provinces. Voilà une perspective effrayante pour nos politiciens, qui semblent craindre toute discussion en profondeur sur les politiques, notamment une discussion qui pourrait changer le statu quo.

Cela signifie que nous devrions chercher à apporter des changements qui sont très populaires et graduels. La *représentation proportionnelle* est une idée qui obtient du soutien à grande échelle, mais les solutions proposées se concentrent sur la Chambre des communes et sont assez complexes qu'elles ne résisteront vraisemblablement pas à une discussion nationale, surtout si, pour obtenir du soutien, il faut tenir un référendum. Par ailleurs, elles menacent la structure bien établie du pouvoir des partis et peuvent entraîner la création de gouvernements de coalition, ce dont les Canadiens n'ont guère d'expérience.

La *réforme du Sénat* est une autre question qui suscite l'intérêt du public depuis un certain temps, même si elle nécessitera également une modification constitutionnelle et si elle est peut-être aussi complexe qu'une réforme électorale. Je propose que ces deux questions épineuses soient traitées ensemble, pour réduire au minimum les changements apportés aux pratiques établies.

Pour la Chambre des communes, je ne propose aucun changement électoral. Autrement dit, nous conserverions le *système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)* et toutes les traditions canadiennes qui ont donné des gouvernements stables pour la plupart. Par ailleurs, je propose que nous maintenions les *nominations* au Sénat, mais avec une différence fondamentale et importante. Nous devrions faire en sorte que le Sénat *représente proportionnellement* la population, selon les dernières élections générales, les membres étant nommés par chaque parti établi (c.-à-d. tout parti politique qui obtient plus de 2 % des suffrages populaires à l'échelle nationale). On retirerait ainsi un privilège capital au premier ministre et on le partagerait avec les autres chefs de parti. Le processus de nomination au Sénat serait administré par Élections Canada, en consultation avec les chefs de parti, et relèverait directement du gouverneur général.

Le Sénat

Il est simple de dire que le Sénat devrait représenter la population de manière proportionnelle, mais il faut examiner attentivement les règles sur la nomination pour éviter qu'il ne se compose des valets des partis. Puisque le Sénat compte un peu plus de 100 sièges, chaque parti établi nommerait au moins deux

membres. Il n'y aurait aucun membre *indépendant*, à moins qu'il ne soit nommé par l'un des partis établis (la pratique adoptée récemment par le Parti libéral pour éliminer les membres du Sénat du caucus libéral pourrait inciter les autres partis à adopter une méthode semblable).

Les partis devraient également être contraints de respecter la proportionnalité régionale, selon l'endroit où ils ont obtenu leurs votes lors des élections générales. Le public exercerait des pressions afin d'établir un équilibre entre les sexes et d'autres caractéristiques représentatives (p. ex. l'origine autochtone).

Nul doute que de nouvelles traditions seraient instituées, mais on pourrait prôner la nomination des sénateurs qui possèdent une expertise particulière, afin que le parti au pouvoir puisse recruter ses ministres à même un groupe plus qualifié que les députés qui sont actuellement élus. De toute évidence, les principaux membres des partis qui perdent leur siège pourraient toujours être nommés sénateurs. À noter en outre que la *durée du mandat* ne serait que d'une législature; il n'y aurait aucun membre à vie, sauf s'il est sélectionné de façon répétée.

Un Sénat proportionnel serait sans doute bien plus fonctionnel que dans le modèle actuel. Même si les élections donnaient une majorité de sièges à la Chambre des communes, le Sénat aurait de bonnes chances d'être plus équilibré, puisqu'aucun parti à lui seul n'aurait la majorité absolue. On favoriserait ainsi la collaboration et des coalitions informelles au Sénat pendant l'examen des textes législatifs. Cela empêcherait même vraisemblablement un gouvernement minoritaire d'imposer une mesure législative impopulaire ou imparfaite.

La Chambre des communes

Même si très peu de modifications sont proposées à la Chambre des communes, un Sénat proportionnel changerait l'équilibre entre les deux chambres. La Chambre des communes tire la légitimité de son élection directe, alors que le Sénat obtient la sienne de sa représentation proportionnelle. La Chambre des communes ne pourrait plus compter sur le Sénat pour approuver automatiquement ses mesures législatives, ce qui accroîtrait les consultations en comité.

D'autres réformes procédurales pourraient être appliquées à la Chambre des communes (p. ex. celles proposées par Chong), mais il ne faudrait pas tout essayer en même temps. Il faudrait laisser le temps aux réformes susmentionnées de décanter et d'établir leurs propres pratiques afin de savoir si d'autres modifications seraient nécessaires.

Attribution des sièges

Voici les résultats des élections générales en 2011 pour les sièges (SMUT) et les suffrages exprimés par parti établi. Il s'agissait de la configuration (préliminaire) à la Chambre des communes.

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
Sièges à la Chambre des communes														
PC	21	27	13	11	73	5	8	4	1	1	1	0	1	166
NPD	12	1	0	2	22	59	1	3	0	2	0	1	0	103
Libéral	2	0	1	1	11	7	1	4	3	4	0	0	0	34
BQ						4								4
Vert	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total des sièges	36	28	14	14	106	75	10	11	4	7	1	1	1	308
Pourcentage des suffrages exprimés														
PC	45,5	66,8	56,3	53,5	44,4	16,5	43,9	36,7	41,2	28,4	33,7	32,1	49,9	39,6
NPD	32,5	16,8	32,3	25,8	25,6	42,9	29,8	30,3	15,4	32,6	14,4	45,8	19,4	30,6
Libéral	13,4	9,3	8,6	16,6	25,3	14,2	22,6	28,9	41,0	37,9	33,0	18,4	28,6	18,9
BQ						23,4								6,0
Vert	7,7	5,3	2,7	3,6	3,8	2,1	3,2	4,0	2,4	0,9	18,9	3,1	2,1	3,9
Autres	0,90	1,80	0,10	0,50	0,90	0,90	0,50	0,10	0,00	0,20	0,00	0,60	0,00	1,00

Si l'on se fie uniquement aux suffrages exprimés à l'échelle nationale, ces résultats donneraient 40 sièges au Parti conservateur, 31 au Nouveau Parti démocratique, 19 au Parti libéral, 6 au Bloc québécois et 4 au Parti vert au Sénat, pour un total de 100 sièges. Toutefois, nous aimerions qu'il y ait une certaine proportionnalité par région (province ou territoire) et nous devons tenir compte du fait que nos territoires du nord et même nos plus petites provinces devraient probablement être surreprésentés. On peut y parvenir, non en pénalisant d'autres provinces, mais en ajoutant quelques sièges.

La population par province et territoire en 2011 est illustrée ci-dessous. Si nous avançons que chaque province devrait avoir au moins deux sièges au Sénat et chaque territoire devrait en avoir au moins un, nous obtenons les résultats suivants. Les cinq sièges « supplémentaires » devraient aller aux partis les plus populaires dans ces régions; c.-à-d. le PC obtiendrait trois sièges supplémentaires pour le Nunavut, le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard, les Libéraux obtiendraient un siège supplémentaire pour l'Île-du-Prince-Édouard et le NPD obtiendrait un siège supplémentaire pour les Territoires du Nord-Ouest.

Pour les provinces les plus peuplées, les partis doivent veiller à respecter la représentation régionale, tout comme le premier ministre est actuellement tenu, par la Constitution, de respecter les quotas provinciaux applicables aux sièges au Sénat. La configuration de 2011 ressemblerait à ceci.

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
Suffrages	4 499	3 790	1 066	1 234	13 264	8 008	756	945	144	525	35	44	34	34 344
%	13,1	11,0	3,1	3,6	38,6	23,3	2,2	2,8	0,4	1,5	0,1	0,1	0,1	
Base	13	11	3	4	39	23	2	3	0	2	0	0	0	100
+									+2		+1	+1	+1	+5
Sièges au Sénat	13	11	3	4	39	23	2	3	2	2	1	1	1	105

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
PC	6	7	2	2	17	4	1	1	1	1	1	0	1	44
NPD	4	2	1	1	10	10	1	1	0	1	0	1	0	32
Libéral	2	1	0	1	10	3	0	1	1	1	0	0	0	20
BQ	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Vert	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Sièges au Sénat	13	11	3	4	39	23	2	3	2	2	1	1	1	105
Ouest du Canada			ON		QC	Est du Canada			Territoires					
31			39		23	9			3					

En pratique, parce que certains chiffres sont peu élevés et en raison de l'arrondissement des résultats au nombre entier, il serait difficile pour les partis de respecter scrupuleusement la proportionnalité régionale. On devrait leur accorder une certaine souplesse relativement à ce critère, en comprenant qu'ils sont redevables envers la population de ces régions. Le regroupement des provinces, pour que les populations régionales soient plus égales, assurerait la souplesse nécessaire (p. ex., Ouest du Canada, Ontario, Québec, Est du Canada et territoires).

Mémoire soumis par : Mel Turner